

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de MONTILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 février 2026

Convocation du 4 février 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Mr Laurent BOSSOREIL, excusé, donne son pouvoir à Mr Damien CHARBONNIER ;

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

01 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

Sur la proposition de la commission communale « Associations, Sports, Loisirs », Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le tableau des subventions attribuées aux divers organismes :

Amicale St Joseph	490,00 €
A.P.E.L.	2 130,00 €
ACAOAB – activités	1 660,00 €
ACAOAB – restauration scolaire	19 120,00 €
Club de l'Age heureux	650,00 €
E.S.M. Football (15 €/ licenciés)	5 520,00 €
Familles rurales – bibliothèque (convention 1€/habitant)	1 249,00 €
Familles rurales – section jeunes	200,00 €
G.D.O.N. – Association de protection des cultures	700,00 €
Montilliers Patrimoine	350,00 €
Sports-Loisirs section pétanque	500,00 €
Sports-Loisirs section palets	200,00 €
Scrabble aux milles mots	200,00 €
XX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
AFAAM (Assistants Maternelles du Vihiersois)	96,00 €
Collège St Jean – Lys-Haut-Layon	713,00 €

Entraid' Addict 49	105,00 €
France Alzheimer	70,00 €
AFSEP – Scléroses en plaques	70,00 €
F.N.A.T.H.	70,00 €
Ecoles, Chambres des Métiers et Associations sportives hors communes (élèves ou licenciés domiciliés à Montilliers)	10,00 €/ élève ou licencié
Initiatives Emplois	819,00 €
Loisirs Pluriels Cholet	293,00 €
Centre Socioculturel « Le Coin de la rue »	15 150,82 €
Espace Ligue contre le Cancer (0,13 €/ habitant) (Hôpital Lys Hyrôme)	162,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'accorder les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus.

- **dit que** les crédits seront inscrits au budget primitif principal 2026 aux articles concernés (65748 ou 657381).

- :- :- :- :- :- :- :- :-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures

Pour copie conforme

Montilliers, le 17 février 2026

Le Maire,

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 février 2026

Convocation du 4 février 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Mr Laurent BOSSOREIL, excusé, donne son pouvoir à Mr Damien CHARBONNIER ;

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

02 – REVALORISATION PATRIMOINE FONCIER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la société ATC France de Bagneux (92227) nous loue la parcelle située « Treillebour » cadastrée section B n°755 d'une superficie de 50m² où est installée l'antenne relais télécom « Orange ». Le bail signé le 23 octobre 2018 a une durée de 12 années, le loyer annuel est de 2 000 euros.

La société VALOCÎME (entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine foncier), dont le siège social est basé au 98 BD Gabriel Péri à MALAKOFF (92240), représentée par monsieur JAN, propose de devenir le nouveau locataire et ainsi de reprendre le bail auprès d'ATC et de porter le loyer annuel à 4 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide

- **de refuser l'offre** de la société VALOCÎME de Malakoff (92240) sur la revalorisation du patrimoine foncier concernant la parcelle louée par la Société ATC France où est installée une infrastructure de téléphonie mobile.
- **de continuer** la location selon le contrat établi avec ATC France de Bagneux (92227) et de renégocier avant le terme du bail.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 049-214902116-20260212-02_12_02_2026-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures

Pour copie conforme

Montilliers, le 17 février 2026

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONTILLIERS" and "2026". The signature is written in a cursive style and is partially obscured by the stamp.

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de MONTILLIERS

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 049-214902116-20260212-03_12_02_2026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 février 2026

Convocation du 4 février 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Mr Laurent BOSSOREIL, excusé, donne son pouvoir à Mr Damien CHARBONNIER ;

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

**03 – AVENANTS AU MARCHÉ DE RÉHABILITATION D'UNE MAISON EN MAISON D'ASSISTANTES
MATERNELLES**

Vu la délibération n°01 en date du 10/09/2024 portant sur la désignation du Maître d'œuvre pour mener la mission du projet de réhabilitation d'une maison en maison d'assistantes maternelles (M.A.M.) ;

Vu la délibération n°04 en date du 14/01/2025 portant sur l'approbation de l'Avant-projet sommaire du projet de réhabilitation d'une maison en maison d'assistantes maternelles (M.A.M.) ;

Vu la délibération n°05 en date du 11 septembre 2025 portant sur l'attribution des lots du marché de travaux de réhabilitation d'une maison en maison d'assistantes maternelles (M.A.M.)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le chantier est démarré et qu'il est nécessaire de prendre des avenants sur certains lots en raison de travaux non prévus au marché initial :

- **Avenant n°1** du lot 7 Electricité CFO/CFA /

Sarl David BRETON – 49670 CHEMILLÉ-EN-ANJOU 445,84 € H.T.

ce qui porte le montant du lot 7 à 23 237,82 € H.T.

- **Avenant n°2** du lot 1 Installation/Préparation de chantier/VRD/Démolition/Enduits/GO :

SAS JUSTEAU Frères - 49700 Louresse-Rochemenier..... 9 241 ,81 € H.T.

ce qui porte le montant du lot 1 à 135 477,54 € H.T.

- **Avenant n°2** du lot 3 Menuiserie extérieure/Serrurerie :

Menuiserie VINCONEAU-DELAUNAY – 49700 DOUÉ-EN-ANJOU - 1 004,60 € H.T.

ce qui porte le montant du lot 3 à 25 693,26 € H.T.

Ce qui porte le coût total du marché de travaux de 328 889,06 € H.T. à 337 572,11 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de valider l'avenant n°1 du lot 7 et les avenants n°2 des lots 1 et 3 du marché de réhabilitation d'une maison et création d'une extension en Maison d'Assistants Maternelles aux entreprises mentionnées ci-dessus,
- **Autorise** Mr le Maire ou son représentant à signer les documents.

- :- :- :- :- :- :- :-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 17 février 2026
Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de Montilliers" and "77110". The signature is written in a cursive style and appears to be "M. C. L. VIGNI".

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de MONTILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 février 2026

Convocation du 4 février 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Mr Laurent BOSSOREIL, excusé, donne son pouvoir à Mr Damien CHARBONNIER ;

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

04 – AVENANT AU MARCHÉ DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAISON COMMUNE DE LOISIRS LE LYS

Vu la délibération n°5 en date du 13 novembre 2025 portant sur l'attribution des lots au marché de Rénovation énergétique de la Maison Commune de Loisirs Le Lys ;

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir un avenant n°1 pour le lot 1 en CVC-Electricité, attribué à l'entreprise Sanithermelec (49120 Chemillé-en-Anjou) afin d'apporter une modification non prévue au marché initial.

Cette modification consiste à remplacer une centrale de traitement d'air simple en double flux et de mettre en place un piège à son sur gaine de soufflage afin de limiter le bruit généré par l'équipement.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 4 510,15 € H.T., ce qui porte le montant du marché du lot 1 à 140 392,28 € H.T. hors PSE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de valider l'avenant n°1 d'un montant de 4 510,15 € H.T du lot 1 CVC-Electricité, attribué à l'entreprise Sanithermelec de Chemillé-en-Anjou concernant le marché de Rénovation énergétique de la Maison Commune de Loisirs Le Lys,
- **Autorise** Mr le Maire ou son représentant à signer les documents.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 049-214902116-20260212-04_12_02_2026-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures

Pour copie conforme

Montilliers, le 17 février 2026

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Philippe Lévassat'. Overlaid on the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONTILLIERS' around the perimeter and 'M. L. LÉVASSAT' in the center. To the right of the signature, there is a handwritten note in black ink that reads 'Pour copie conforme' and 'Philippe LÉVASSAT'.